



Conseil Municipal

Mercredi 31 janvier 2024

A 18h30

ORDRE DU JOUR

- Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 20 décembre 2023.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CGCT

- Décision du Maire n°2023-21 : Demande de subvention auprès de l'Etat pour la rénovation énergétique de l'Ecole Gaubil
- Décision du Maire n°2023-22 : Demande de subvention auprès de Hérault énergie pour la rénovation énergétique de l'Ecole Gaubil
- Décision du Maire n°2023-23 : Demande de subvention pour la rénovation du stade synthétique

DELIBERATIONS

- 2024-01-31/01 : Réglementation relative à l'abandon des déjections hors emplacements autorisés
- 2024-01-31/02 : Adhésion à un groupement de commande pour « l'achat d'énergies, de fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique
- 2024-01-31/03 : Contrat de cession plateforme métallique
- 2024-01-31/04 : Identification des zones d'accélération pour l'implantation terrestre de production d'énergies renouvelables
- 2024-01-31/05 : Rectificatif de la délibération n°2023-09-27/19 sur la vente des parcelles AX26, AX29, AX72, AX73
- 2024-01-31/06 : Adoption des modifications de l'article 29 sur le bulletin d'information générale du règlement intérieur du conseil municipal

Fait à Saint André de Sangonis, le 23 janvier 2024

Jean-Pierre GABAUDAN,
Maire

